

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

La République tchèque appartenant à l'espace Schengen, les ressortissants Français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois.

Les ressortissants français peuvent entrer, circuler et quitter la République tchèque uniquement sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Pour un séjour de plus de 30 jours, les ressortissants français ou membres d'un État de l'Union européenne sont tenus d'informer la police étrangère de leur présence (cela ne s'applique pas aux personnes de moins de 15 ans, et aux employés d'une organisation non gouvernementale accréditée en République tchèque).

SANTÉ

Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR). Dans tous les cas, prendre l'avis de son médecin traitant ou d'un centre de conseils aux voyageurs.

La vaccination préventive contre les hépatites A et B peut être conseillée, de même que la vaccination contre la fièvre typhoïde ou le méningocoque, selon la durée et les conditions du séjour.

Selon les lieux fréquentés et la durée du séjour, la vaccination préventive contre l'encéphalite à tiques d'Europe centrale pourra être conseillée (séjour en zone rurale ou forestière). Pour un séjour temporaire en République Tchèque, pensez à vous procurer la carte européenne d'assurance maladie en appelant votre centre de Sécurité sociale (ou en vous connectant à son site Internet) qui vous l'enverra sous 15 jours.

LANGUE

La langue officielle est le Tchèque. Aujourd'hui, l'anglais est bien pratiqué à Prague et de plus en plus dans le reste du pays auprès de la jeune génération. L'allemand reste une langue de référence, tout comme le russe, revenu en force.

DÉCALAGE HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire entre la France et la République Tchèque.

ÉLECTRICITÉ

Vous n'aurez pas besoin d'un adaptateur. Prises électriques de type C, E et F. Elles sont alimentées en 230 V, la fréquence est de 50 Hz.

TÉLÉPHONE

- De la France vers la République Tchèque : (0,44 €/mn en tarif normal du lundi au vendredi de 8h à 19h ; 0,35 €/mn en tarif réduit) : 00-420 et le numéro de téléphone
- De la République tchèque vers la France : +33, puis le numéro de votre correspondant

MONNAIE

Couronne Tchèque
1 CZK = 0,039 €
1 € = 25,31 CZK

SÉCURITÉ

Prague est une ville aussi sûre que n'importe quelle capitale européenne en proie à l'affluence touristique et aux désagréments qui en résultent.

La délinquance (essentiellement vols à la tire) progresse à Prague sur les sites les plus fréquentés par les touristes : le château et ses voies d'accès, le Pont Charles, la place de l'Horloge Astronomique, la colline de Petrin, les lieux de restauration et les lignes de transport en commun, tramways et métros, tout particulièrement la ligne 22.

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Numéro d'urgence européen (UE) : 112 (24h/24 en anglais en lien avec tous les services d'urgence)

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en République Tchèque

Velkoprevorské Namesti 2 - Mala Strana

Prague 1

Tel. : +420 251 17 17 11

Courriel : ambassade@france.cz